



FORUM ÉTUDIANT

30^e législature

Du 8 au 12 janvier 2024

DOCUMENT RÉCAPITULATIF DES PROJETS DE LOI PRÉSENTÉS PAR LES CÉGEPS

Ce document vous sera utile pour la sélection des trois projets de loi qui seront étudiés lors du Forum étudiant 2024.

Du 2 au 8 novembre 2023, les étudiants de votre collège devront indiquer leur 1^{er}, 2^e et 3^e choix (pour chacune des deux catégories, à savoir les projets de loi présentés par le gouvernement et ceux présentés par l'opposition).

Veuillez noter que les étudiants doivent obtenir un consensus, car nous n'enregistrons qu'un vote par collège pour chacune des deux catégories.

Le [formulaire de vote](#) doit être rempli avant 17 h, le mercredi 8 novembre.

PROJETS DE LOI PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT

1. LOI FAVORISANT L'ATTRACTIVITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS URBAINS, EN DEHORS DES GRANDS CENTRES, VIA LA CRÉATION DE TRANSPORT-QUÉBEC

RÉSUMÉ

Ce mémoire d'orientation d'un projet de loi cherche à résoudre les problèmes d'attrait du transport collectif en dehors des grandes agglomérations urbaines en proposant la création d'une agence gouvernementale de transport : Transport-Québec. Cette société d'État en matière de transport ne se concentrerait pas principalement sur les grandes villes, mais viserait à rassembler les entreprises impliquées dans le transport urbain dans une perspective d'intérêt public, de développement du tourisme, de régulation des prix et des technologies, tout en respectant les règles en vigueur pour les municipalités et la libre concurrence.

Un fossé technologique se creuse entre les diverses entreprises de transport, entraînant des inégalités économiques et sociales, car certaines entreprises cherchent à éviter d'être concurrencées par d'autres. Cette concurrence technologique nécessite une intervention continue du gouvernement, qui doit légiférer au cas par cas, d'année en année. Par exemple, en 2016, le gouvernement a dû intervenir pour réglementer l'industrie du taxi en raison de l'arrivée d'Uber, en imposant la loi 17. Cette loi encadrerait le transport rémunéré de personnes et veillait à ce que les entreprises se conforment aux règles gouvernementales. Le Québec a besoin d'un système de transport repensé, moderne et technologique pour répondre aux énormes demandes et projets d'investissement.

Plusieurs lignes de transport déjà existantes ont dû être fermées ou réduites, et les infrastructures publiques ne parviennent pas à freiner efficacement le développement du secteur privé ni à développer de manière adéquate l'offre de transport public. Étant donné que l'offre de transport individuel ou de covoiturage ne parvient pas à répondre aux besoins de la population, le transport individuel ou privé devient la norme.

2. LOI SUR L'ÉCOÉTIQUETAGE ALIMENTAIRE (VERSION CORRIGÉE)

RÉSUMÉ

Ce mémoire d'orientation d'un projet de loi tente de répondre à un enjeu qui est au cœur des débats modernes: l'incapacité des consommateurs de produits agroalimentaires à faire des choix éclairés pour remédier à la crise climatique. Le besoin de vulgariser les informations sur l'impact environnemental des produits de l'industrie agroalimentaire semble plus que pertinent dans ce cas. Le consommateur n'a pas toujours le temps, les ressources et parfois la motivation nécessaires pour effectuer les recherches que demande une consommation plus écoresponsable. Un simple coup d'œil sur l'écoétiquette permettrait au consommateur, grâce à un code de couleurs, de saisir l'empreinte écologique du produit.

Ce mémoire poursuit les objectifs suivants : conscientiser le consommateur par rapport à l’empreinte environnementale des produits consommés, vulgariser les informations concernant l’empreinte écologique de chaque produit, faciliter la consommation écoresponsable, amener les Québécois à adopter des habitudes de consommation limitant leur impact sur l’environnement ainsi que favoriser la consommation locale, cette dernière étant la plupart du temps l’option la plus écologique.

Pour arriver à ses fins, le mémoire suggère plusieurs mesures : la création d’une écoétiquette sur les produits alimentaires en vente, l’obligation aux producteurs d’afficher l’écoétiquette, l’interdiction de vente aux producteurs non coopératifs, l’élaboration d’une campagne de sensibilisation sur la consommation éco-responsable (facilitée par l’écoétiquette) ainsi que l’instauration de subventions de conformité et d’amendes de non-conformité.

Ce mémoire prône une accessibilité facile et rapide à l’information sur l’empreinte écologique des aliments consommés afin de permettre aux Québécois d’effectuer des choix éclairés pour atteindre une alimentation écoresponsable. En cette matière, le Québec pourrait devenir un leader mondial et paver la voie aux autres nations.

3. LOI SUR LA RÉMUNÉRATION DES STAGES

RÉSUMÉ

Chaque année, plus de 120 000 stages étudiants, qu'ils soient collégiaux ou universitaires, sont réalisés. Seule une minorité de ces stages est assortie d'une compensation financière, et il est particulièrement marquant de noter que les stages non rémunérés prédominent, principalement dans des domaines où les femmes sont majoritaires.

Un stage étudiant, tout comme un emploi rémunéré, comporte deux facettes essentielles : celle de la formation et de l'apprentissage, ainsi que celle du travail effectif. La distinction majeure entre un emploi rémunéré et un stage étudiant réside dans le fait que le stagiaire est en premier lieu un étudiant, et le travail qu'il accomplit pendant son stage est essentiellement une composante de son apprentissage. Néanmoins, cette différence ne saurait justifier l'absence de rémunération pour les tâches effectuées.

L'absence de rémunération des stages étudiants soulève la question du travail non rémunéré. Étant donné que les entreprises, les établissements d'enseignement, et l'ensemble de la société québécoise bénéficient grandement de ces stagiaires, il est impératif d'envisager une rémunération systématique pour l'ensemble des stages, garantissant ainsi une répartition équitable des avantages tirés de ces efforts éducatifs.

La rémunération de tous les stages étudiants collégiaux et universitaires coûterait entre 388 et 501,5 M\$ pour le gouvernement, et entre 173,5 et 237 M\$ pour les entreprises privées. Il est primordial d’attendre celle-ci, notamment afin de faciliter l’accessibilité aux études supérieures et d’éliminer la précarité étudiante des stagiaires.

4. LOI VISANT À LIMITER L'UTILISATION DES VÉHICULES INDIVIDUELS DANS LES CENTRES-VILLES DE MONTRÉAL ET DE QUÉBEC

RÉSUMÉ

Notre gouvernement écologiste souhaite mettre un projet de loi sur pied visant à limiter l'utilisation des voitures individuelles dans le centre-ville. Ce mémoire d'orientation décortiquera ce projet de loi en présentant la mise en contexte de la situation climatique, en exploitant les raisons qui poussent la province du Québec à agir sur la problématique et en présentant les objectifs. De plus, le projet sera abordé plus en profondeur en présentant nos propositions ainsi qu'en exposant des exemples comparatifs.

5. LOI SUR L'INVESTISSEMENT DANS LES ENTREPRISES ÉCORESPONSABLES (SUBVENTIONS)

RÉSUMÉ

Notre projet de subventions aux entreprises écologiques offre une opportunité exceptionnelle pour les entreprises soucieuses de l'environnement de contribuer à la protection de notre planète tout en ayant amplement d'opportunités de s'illustrer et de fleurir d'un point de vue commercial. En investissant dans des initiatives respectueuses de la planète, l'on contribue à façonner un avenir durable et prospère, tout en bâtissant une économie durable et soutenable pour notre pays. Pour les entreprises québécoises de l'industrie de l'énergie renouvelable et ceux du transport carboneutre, il importe de soutenir ces grands acteurs en offrant des subventions et investissements afin de rendre une réalité la décarbonisation des transports. Selon l'Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre, en 2020, c'est le secteur des transports qui produisait le plus de GES, soit 42,8% des émissions totales liées à l'activité humaine. Notre projet de loi est ainsi le seul en son genre qui permet aux Québécois de jouir d'une qualité d'air encore plus fine et propre et qui réduit les effets néfastes sur la santé, notamment pour les aînés, de manière drastique et tangible. Soulignons que par le biais de notre projet d'investissement, nous réaliserons une baisse des coûts opérationnels engendrés par l'opération de moyens de transport écoresponsables, ce qui allège la pression sur le budget des Québécois, qui doivent déjà se composer avec des prix pétroliers exorbitants et famélicieux. Par le biais de diplomatie et de publicités, nous nous assurerons que nos accomplissements québécois soient connus à travers le globe, en prenant notre place parmi les plus grands leaders mondiaux en matière d'énergie renouvelable.

6. LOI FAVORISANT LE TRANSPORT EN COMMUN

RÉSUMÉ

La loi favorisant le transport en commun a pour but d'augmenter l'efficacité et l'accessibilité du transport en commun au Québec, car présentement la situation du Québec en matière de transport est très problématique. C'est pour cette raison que le gouvernement doit agir en matière de transport, notamment en rendant l'utilisation du transport en commun plus logique, les Québécois et Québécoises pourront donc adopter un mode de déplacement durable et, de plus en plus, délaissier la voiture. En effet, créer plus de trajets de transport en commun interurbains, augmenter la fréquence, relier les villages aux villes et baisser les coûts de l'utilisation de ces services encourageraient la population à opter pour la mobilité durable. Les mesures qui vont permettre de rendre le transport en commun plus logique passent par la nationalisation du transport interurbain qui va offrir plus sous le contrôle de l'État, de plus la création d'un billet annuel qui coûte 360\$.

Il est critique d'offrir aux Québécois et Québécoises des options encourageant la mobilité durable, car s'ils n'en ont pas, ils resteront dépendants de l'automobile. C'est donc par l'entremise des mesures qui sont proposées dans ce mémoire, ceci va permettre aux Québécois et Québécoises de se départir de leur voiture à long terme, ce qui sera bénéfique pour le Québec en entier.

7. LOI SUR LA RÉGIONALISATION DE L'IMMIGRATION

RÉSUMÉ

Ce mémoire d'orientation d'un projet de loi vise à régionaliser plus intensivement l'immigration québécoise, qui se concentre trop sur les régions métropolitaines. Ce véritable besoin est ressenti par les communautés des régions, qui sont vieillissantes et dont l'économie commence à ressentir les lacunes d'un manque de main-d'œuvre dans tous les domaines.

Ce mémoire poursuit les objectifs suivants, soit d'assurer une juste et moins restrictive reconnaissance des acquis pour tous les nouveaux arrivants au Québec, encourager activement la régionalisation et son développement et favoriser la rétention des immigrants en région, développer un réseau d'organismes dédié à l'intégration et au soutien en régions des immigrants tout en veillant à une participation gouvernementale accrue dans les régions québécoises.

Pour y arriver, ce mémoire propose les pistes suivantes, soit la création d'un organisme d'aide à l'intégration dans chaque municipalité régionale et des investissements dans la vie socio-économique des municipalités régionales et intégration sociale des nouveaux résidents. Ensuite, une réduction des coûts reliés aux moyens de transports en commun et un meilleur accès aux logements pour les nouveaux arrivants seront proposés. Pour

terminer, une meilleure reconnaissance des diplômés et mise à niveau des compétences ainsi qu'un plus grand développement des régions pour favoriser la création d'emploi.

Ce projet de loi défend une meilleure gestion et une meilleure insertion sociale des nouveaux arrivants pour assurer leur bien-être. Aussi, un développement social et économique efficace et logique des régions par cet afflux de main-d'œuvre plus nombreuse et plus qualifiée est mis de l'avant.

8. LOI SUR LA NATIONALISATION DU TRANSPORT INTERURBAIN

RÉSUMÉ

Ce projet de loi a comme objectif la mise en place d'un système national de transport interurbain par autobus et du même coup, la mise sur pied de l'organisation « Société Transport Québec » afin de chapeauter le tout. La société d'État vise à combler les lacunes du système privé quant à la connexion entre les villes, surtout en région afin de relier les municipalités de plus de 20 000 habitants en mettant sur pied différentes lignes de transport par autobus. Le projet de loi met aussi sur pied une passe de transport interurbain, soit la « Bus-Québec », qui permet d'accéder à tous les services de transport interurbain, privés ou publics, et ce, à faible coût.

Ce projet de loi répond à un besoin névralgique au Québec, soit la connectivité entre les villes en plus de contribuer à la diminution de l'utilisation de la voiture individuelle. Ainsi, l'utilisation accrue du transport interurbain est l'occasion de développer les économies des régions, tout en favorisant la mobilité durable.

9. LOI SUR LES SAINES HABITUDES DE VIE ET L'ALIMENTATION

RÉSUMÉ

Le mémoire d'orientation d'un projet de loi ici présent a pour but de freiner la crise écologique qu'on vit présentement ainsi que les nombreuses failles de l'alimentation à l'école. Un cours d'écologie et une réforme de l'alimentation sont plus que nécessaires.

De ce fait, le projet de loi a comme objectif d'obliger les choses qui suivent: l'instauration d'une cafétéria opérationnelle et une offre de repas à prix modique respectant le *Guide alimentaire canadien* dans toutes les écoles du Québec, la création d'un cours d'écologie et de préparation à la vie adulte en harmonie avec l'environnement pour les élèves de primaire et secondaire, l'instauration d'une cote de classification des aliments en épicerie selon leur valeur nutritionnelle et une taxe sur la malbouffe sur les aliments en épicerie qui ont une mauvaise cote nutritionnelle.

Ce mémoire permettra le développement d'une conscience écologique, la sensibilisation des jeunes à l'alimentation et aux saines habitudes, encouragera la collaboration au sein de

la communauté scolaire, aidera à pallier la pénurie de main-d'œuvre en agriculture et offrira des repas sains et abordables aux élèves.

Les changements climatiques ont beaucoup trop d'impact dans nos vies. Il est temps pour le Québec d'en faire plus au niveau écologique et de réellement venir en aide aux enfants dans le besoin.

10. LOI SUR L'ACCESSIBILITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES LOGEMENTS AU QUÉBEC

RÉSUMÉ

La crise du logement au Québec est devenue un problème affectant de manière significative la vie des Québécois(es). Face à une demande croissante de logements abordables, un projet de loi ambitieux a été élaboré pour tenter de résoudre cette situation préoccupante. Le projet de loi vise à promouvoir la construction de logements à haute densité à proximité des stations de transport en commun.

Ce projet de loi a pour but de simplifier le processus d'acquisition de permis dans un délai raisonnable, ce qui augmentera la cadence des mises en chantier de logements.

De plus, le projet prévoit des pénalités pour les logements inoccupés sans bail et qui ne sont pas en rénovation.

Le projet prévoit attribuer des subventions pour la construction de logements abordables et sociaux afin de diversifier l'offre de logements.

Ce projet de loi prévoit également inciter la construction de bâtiments verts. Les propriétaires obtiendront une subvention si leur bâtiment obtient une certification environnementale précise.

Toutes ces mesures contribueront à un avenir plus prometteur pour le secteur du logement au Québec. Ces solutions combinées représentent un effort significatif pour atténuer la crise du logement et améliorer l'accès à un logement décent pour tous les citoyens québécois.

11. LOI PRÉCONISANT QUE LES PROPOSITIONS LÉGISLATIVES DU FORUM ÉTUDIANT SOIENT SYSTÉMATIQUEMENT DÉBATTUES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉSUMÉ

Les jeunes citoyens de 18 à 24 ans sont de plus en plus impliqués dans la politique, mais ils ne se sentent pas écoutés par les députés. Il est important de rectifier cette entrave à la communication afin que jeunes et moins jeunes, citoyens d'aujourd'hui et de demain travaillent main dans la main sans mauvaise foi, dans un écosystème où chaque élément,

chaque individu a son rôle à jouer et des idées qui méritent d'être entendues. Après tout, l'avenir de demain, c'est eux, c'est nous.

Il faut trouver des solutions pour régler les enjeux auxquels le Québec fait face. Les jeunes peuvent aider à faire cela, car ce sont eux qui subissent et subiront ces enjeux tous les jours. Notre gouvernement veut donc mettre en place une loi préconisant que les propositions législatives du Forum étudiant soient débattues durant une séance de l'Assemblée nationale.

Non seulement la voix des jeunes de demain doit être valorisée à l'Assemblée nationale, mais celle des jeunes d'hier également. Les précédentes éditions du Forum étudiant méritent tout autant que les prochaines d'être entendues et reconnues, d'où l'importance de prôner la rétroactivité de ces précédentes législatures afin que les efforts investis lors des 29 précédents Forums étudiants ne soient pas délaissés.

Il sera donc question dans ce mémoire de mentionner le contexte, les raisons, les objectifs et les motivations derrière une telle proposition de loi ainsi qu'une comparaison avec ce qui a déjà été observé auparavant ailleurs et ici au Québec.

12. LOI ENCADRANT L'ÉMISSION DE POLLUTION LUMINEUSE AU QUÉBEC

RÉSUMÉ

Dans ce mémoire d'orientation, nous tenterons d'apporter des solutions au phénomène que l'on nomme « la pollution lumineuse ». Ce problème a plusieurs causes. Tout d'abord, la pollution lumineuse au Québec est causée majoritairement par les ménages. Ensuite, une autre source de pollution lumineuse provient du domaine commercial et industriel. D'ailleurs, de nouveaux secteurs de notre économie, comme la filière serricole, qui pourtant ont des objectifs nobles, notamment comme la souveraineté alimentaire, en sont des exemples. Enfin, le domaine institutionnel participe aussi à ce phénomène.

Il devient donc de plus en plus pertinent d'encadrer certaines pratiques résidentielles, commerciales et industrielles, mais aussi certaines pratiques issues tant des entreprises que des municipalités pour lutter contre la pollution lumineuse.

Nous proposons la documentation et la réalisation d'étude sur le sujet à l'échelle québécoise, mais aussi un cadre législatif permettant aux MRC et aux municipalités de lutter contre le phénomène de la pollution lumineuse.

Nous souhaitons donc que ce type de pollutions soit limité, mais aussi qu'il y ait moins d'effets négatifs sur l'environnement.

13. LOI POUR LA GRATUITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ AMÉLIORÉE DES TRANSPORTS EN COMMUN AU QUÉBEC (VERSION CORRIGÉE)

RÉSUMÉ

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une crise économique, marquée par une augmentation des coûts de la vie, conjointement à une crise climatique sans précédent. Actuellement, de nombreuses personnes optent pour des moyens de transport individuels polluants en raison des défis liés à l'accessibilité des transports en commun. Cette situation entraîne une augmentation des émissions de gaz à effet de serre et une dette indirecte pour la population québécoise et les générations à venir. Ainsi, ce projet de loi vise à instaurer un système de transport en commun gratuit et plus accessible pour tous les Québécois.

Ce projet de loi vise à mettre en place un système de transport en commun gratuit et accessible pour tous les résidents du Québec. Il offre de nombreux avantages aux contribuables, tels que l'accès à un moyen de transport fiable et sans frais. En conséquence, les citoyens contribueront à la lutte contre la crise climatique tout en réalisant des économies significatives sur leurs dépenses de transport, ce qui se traduira par des milliers de dollars économisés chaque année.

Ce projet vise à mettre en place la création d'une entité nommée Société québécoise de transport public (SQTP). Cette entité aura comme devoir de s'occuper de l'accessibilité des transports en commun partout au Québec et de la mise en place de la carte l'abonnement SQTP pour un accès au transport en commun gratuitement.

Ce projet de loi vise à établir un système de transport en commun accessible et efficace à l'échelle de la province. En réduisant le nombre de voitures sur les routes, ce système de transport contribuera à la protection de l'environnement et à l'amélioration de la qualité de l'air.

Ce projet de loi aura pour effet de rendre les transports en commun publics gratuits.

De surcroît, cette législation marque une avancée significative pour le Québec dans sa lutte contre les changements climatiques.

14. LOI INTERDISANT L'UTILISATION DES PESTICIDES POLLUANTS AU QUÉBEC

RÉSUMÉ

Ce mémoire d'orientation de projet de loi tente de répondre à un enjeu environnemental au centre de l'actualité depuis plusieurs années, soit la pollution liée à l'utilisation des pesticides. La restriction de ces agro toxiques polluants par le gouvernement provincial semble être un enjeu plus que capital, alors que la crise climatique se fait de plus en plus forte depuis les dernières années.

Ce mémoire poursuit les objectifs suivants, soit de réduire la toxicité des pesticides envers les organismes naturels, de ralentir la dégradation de la qualité des sols, de limiter la multiplication des problèmes de santé que ses agents toxiques amènent, et de réduire la contamination des cours d'eau du Québec. Bien que ce mémoire mette l'emphase sur l'imposition de restrictions sur les méthodes utilisées par les cultivateurs, il a également pour but de sensibiliser ceux-ci à faire usage de pesticides écologiques.

Pour arriver à ces fins, le projet de loi suggère les pistes suivantes, soit l'interdiction de l'ensemble des pesticides de la province. Par la suite, la création facultative d'une liste de pesticides légaux par régions, et approuvée par le gouvernement sera mise en place, ainsi que l'élaboration d'une liste de critères d'admissibilité afin qu'un pesticide soit considéré légal. Finalement, une approche encourageant l'utilisation de biopesticides à travers l'instauration de campagnes de sensibilisation rémunérées sera mise en place dans par ce projet de loi.

Ce mémoire tente d'apporter des changements positifs à long terme sur la vie des cultivateurs et sur l'environnement, à travers des changements concrets et positifs, qui incluent de ne pas seulement restreindre, mais encourager les régions à faire des choix éclairés et écologiques, avec l'appui du gouvernement provincial

15. LOI VISANT LA RÉFORME SUR LES PROJETS ÉDUCATIFS POUR L'ENVIRONNEMENT

RÉSUMÉ

L'objectif premier du projet de loi est d'éduquer les nouvelles générations pour les outiller et maximiser nos moyens de faire face aux enjeux environnementaux.

La prise de conscience écologique de la société doit passer par l'éducation, parce que les nombreux cris d'alerte que l'on peut entendre dans les médias ne sont pas suffisants pour faire changer la mentalité de la société. Si l'on traite ce problème dès le plus jeune âge en éduquant les enfants dès le primaire à la cause environnementale ainsi qu'à l'urgence climatique, on peut encore faire renverser la situation actuelle. Cela prendra beaucoup d'efforts pour y arriver, mais si l'on demeure optimiste, l'on peut encore renverser la balance. Il n'est pas trop tard. Il faut cependant s'y mettre rapidement, puisque le temps est limité si l'on veut avoir un réel impact en tant que société.

Tout cela amène à proposer ce projet de loi qui vise à pallier la disparité et à uniformiser l'éducation environnementale dans toutes les écoles de la province.

PROJETS DE LOI PRÉSENTÉS PAR L'OPPOSITION

A. LOI SUR L'ADOPTION D'UN MODE DE SCRUTIN PROPORTIONNEL MIXTE DANS L'INTENTION D'UN PORTRAIT ÉLECTORAL ENCORE PLUS CONFORME À LA VISION POLITIQUE DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

RÉSUMÉ

En 2023, le débat du mode de scrutin demeure chaud et se doit d'être mis en exergue, d'être étudié en bonne et due forme. Il met en lumière des distorsions évidentes entre la voix politique diversifiée québécoise et la représentation *de facto* écartant à chaque élection les demandes régionales sous-représentées, ou les plus petits partis. En effet, en raison du mode de scrutin uninominal majoritaire actuel engendrant la non-représentation de celles et ceux ne s'alliant pas au parti gagnant (ces voix sont littéralement jetées à la poubelle après l'annonce du parti victorieux), il existe une rupture réelle apparente pouvant mener à l'effritement de la confiance publique, si elle n'est pas colmatée. Nous proposons ainsi un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire avec listes régionales pour endiguer cette menace à notre démocratie.

Les conséquences positives de ce changement sont multiples. Le nombre de votes stratégiques se ralliant à une position commune (en raison de la non-représentation d'une idéologie reconnue comme peu en vogue dans le district), frein à la juste représentation, diminuerait. Ainsi, on obtient également un portrait électoral fidèle à la réalité idéologique de l'ensemble des citoyens, ceux et celles étant parfois écoutés, mais qui mériteraient d'être entendus avec attention, d'être représentés.

B. LOI POUR CONTRER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

RÉSUMÉ

Le mémoire d'orientation vise à répondre aux préoccupations liées à la surconsommation alimentaire, en mettant en place un système durable pour réduire le gaspillage. Les raisons d'agir sont simples; le gaspillage alimentaire massif dans les commerces de détail, la précarité alimentaire touchant un grand nombre de Québécois, la nécessité de mieux trier les déchets, et l'impact de l'inflation sur l'accès à la nourriture. Ce sont des éléments importants à résoudre et c'est ce que ce projet de loi vise.

L'objectif est la réduction du gaspillage alimentaire en incitant les entreprises à donner leur nourriture excédentaire aux banques alimentaires, la promotion du développement économique, la préservation des conditions de vie individuelles en garantissant un accès équitable aux banques alimentaires et la lutte contre les effets de l'inflation.

Le mémoire propose un système de collaboration entre les commerces de détail alimentaire, les banques alimentaires et le gouvernement pour réduire le gaspillage.

Une analyse comparative démontre que d'autres pays ont adopté des mesures similaires pour lutter contre le gaspillage alimentaire, avec des exemples ailleurs dans le monde.

En conclusion, ce mémoire présente une approche complète pour réduire le gaspillage alimentaire au Québec, en favorisant la collaboration entre les acteurs concernés et en offrant des incitatifs aux entreprises. Il met en avant les enjeux économiques, sociaux et environnementaux liés au gaspillage alimentaire.

C. LOI SUR LA RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES ÉTRANGERS

RÉSUMÉ

Le Québec fait face à un défi démographique important, les difficultés à pourvoir des postes vacants préoccupent la société. Un enjeu important est lorsque que les immigrants souhaitent faire reconnaître leurs diplômes.

Le projet de loi vise à faciliter le processus de reconnaissance des diplômes et des acquis. Le présent projet de loi vient mettre en place une réorganisation du processus de reconnaissance des diplômes et une augmentation des services du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration aura le mandat d'accompagner les nouveaux arrivants dans le processus de reconnaissance des diplômes en plus des autres responsabilités prévues par la Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Ce processus se verra simplifier par une coordination des ressources mises en place et supervisées par le ministre de l'Immigration. Le ministre doit travailler conjointement avec ses partenaires ministériels et ceux de la société civile comme les ordres professionnels. Ceux-ci seront consultés, mais n'auront plus de pouvoir décisionnel. La prise de décision relèvera d'un conseil ministériel mixte sous la responsabilité du ministre de l'Immigration. Les ordres professionnels seront appelés à faire part de leurs préoccupations et recommandation lors des audiences d'un comité ministériel mixte.

Le projet de loi créera des bénéfices économiques par la présence accrue dans le marché du travail d'une main-d'œuvre qualifiée reconnue et en position de pallier aux nombreuses pénuries de travailleurs dans des domaines durement touchés comme la santé, l'éducation ou encore l'ingénierie.

D. LOI SUR LE VOTE OBLIGATOIRE

RÉSUMÉ

Ce mémoire d'orientation d'un projet de loi a pour but premier de mettre de l'avant la démocratie. Celle-ci, étant très importante dans la société contemporaine, témoigne d'un

important recul auprès de la population québécoise, recul qui peut être observé lors des élections générales où le taux de participation stagne aux alentours de 66%. Il est toutefois important de ne pas considérer la démocratie comme acquise, mais bien comme un privilège qu'il faut défendre et valoriser. C'est pourquoi le vote doit devenir un exercice obligatoire pour tous les citoyens ayant la qualité d'électeur

En ce sens, le projet de loi vise à augmenter le taux de participation aux élections, combattre le cynisme, promouvoir le devoir démocratique des citoyens et amener les citoyens à s'intéresser aux enjeux politiques.

Pour ce faire, le projet de loi prévoit de suivre une procédure visant à s'assurer que les bulletins de vote sont ouverts sur 3 jours (samedi, dimanche et lundi) au lieu du 1 jour habituel. Il maintient l'obligation de l'employeur à donner un minimum de quatre heures à ses employés pour qu'ils puissent exercer leur droit de vote durant les heures d'ouverture des bureaux de scrutin.

Par la suite, le projet de loi a comme objectif de sanctionner les électeurs qui refusent d'exercer leur droit de vote par des amendes pouvant aller jusqu'à 500\$ ainsi que des pénalités administratives.

Ce projet de loi soutient le renforcement de la démocratie de sorte qu'elle s'améliore par la participation générale de la population.

E. LOI SUR L'EXPANSION RESPONSABLE DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES EN ZONES PROTÉGÉES

RÉSUMÉ

Ce mémoire d'orientation a pour but d'abroger l'article 5, section 3, de la *Loi sur les parcs*. Cet article stipule que : « les terrains faisant partie d'un parc ne peuvent faire l'objet de ventes ou d'échanges. »

Ce mémoire poursuit les objectifs suivants ; d'abord permettre une certaine libéralisation d'un secteur qui subit un monopole de l'État causant une sous-exploitation. Également, faciliter et encourager la mise de l'avant du patrimoine naturel québécois par la création d'infrastructures liées au tourisme. Le tout, en permettant une autonomie financière qui profite aux régions et aux parcs nationaux. Il est également question d'effectuer une utilisation plus diversifiée et optimale des terres forestières afin de permettre la création de sentiers de randonnée payants. Il sera également proposé de favoriser des pratiques de sylviculture par les entreprises privées sur une plus grande partie de la zone forestière. De plus, le projet de loi vise la simplification du processus d'approbation des projets touristiques. Enfin, il sera question de donner une autorisation aux activités touristiques dans des secteurs désignés comme réserves fauniques ou parcs nationaux dans le but de promouvoir le développement économique. Le tout pris en charge par des entreprises privées pour développer la chasse contrôlée, la pêche ainsi que la construction de stations de ski.

En bref, ce mémoire défend la présence de marché libre tout en restant cohérent quant à la préservation de milieux naturels. Ce mémoire est dans une optique de conciliation, il défend un développement durable tout en mettant en avant l'initiative privée.

F. LOI SUR LE VOTE OBLIGATOIRE AU QUÉBEC

RÉSUMÉ

Ce mémoire d'orientation d'un projet de loi tente de répondre à un enjeu soulevé lors des dernières élections provinciales, où seulement 66% des inscrits sur la liste électorale ont voté¹. Il souhaite poser une loi obligeant leur population à voter dans le but de contrer l'abstentionnisme et de valoriser l'importance de la démocratie.

Ce mémoire poursuit les objectifs suivants: encourager les citoyens à faire valoir leurs intérêts et diminuer le taux d'absentéisme aux élections. Le taux de participation en baisse est un symptôme du désengagement de la population vis-à-vis de son devoir électoral, et ce désengagement ne contribue pas à l'essor de la société québécoise.

Pour arriver à ses fins, le projet de loi suggère les pistes suivantes, soit par une amende donnée sous non-présentation au vote ou un retrait de la liste électorale. Ce projet ne présente pas un concept nouveau: plusieurs pays ont instauré des lois sur le vote obligatoire, dont l'Australie et la Belgique.

Ce mémoire prône de contribuer à une représentation véritable en chambre et à l'augmentation du taux de participation aux élections générales provinciales, élections municipales, élections scolaires, élections partielles et aux référendums publics.

G. LOI SUR L'AUGMENTATION DE L'ÂGE LÉGAL PAR RAPPORT À LA CONSOMMATION RÉCRÉATIVE D'ALCOOL ET DE CANNABIS

RÉSUMÉ

Ce mémoire d'orientation de projet de loi concerne la consommation répandue du cannabis et de l'alcool chez les jeunes du Québec. La protection des jeunes face à ces substances nocives est très importante. Ce mémoire propose de restreindre l'accès à la consommation récréative de cannabis et d'alcool aux personnes de moins de 25 ans. Celui-ci se base sur une multitude d'études scientifiques qui soutiennent les effets néfastes que peut avoir l'utilisation régulière de telles substances sur les jeunes Québécois. Or, force est de constater que l'implantation d'une telle mesure est nécessaire à la sécurité d'une relève avisée et en santé. Il s'agira donc d'exposer le contexte socio-économique, les objectifs

poursuivis ainsi que les raisons d’agir qui justifient une telle action. Les propositions suggérées sont les suivantes : une augmentation de l’âge légal en ce qui a trait à l’achat et la consommation d’alcool et de cannabis, une restriction de l’accès aux bars et aux boîtes de nuit ainsi que des campagnes de sensibilisation.

H. LA PRIVATISATION DE L’ACCÈS À L’AVORTEMENT

RÉSUMÉ

L’avortement est un sujet qui suscite des opinions passionnées et des débats intenses depuis des décennies. Les gouvernements et les sociétés du monde entier tentent de trouver un équilibre entre les droits des femmes à disposer de leur corps et les valeurs de la vie et de la protection de l’enfant à naître.

La privatisation de l’avortement, en d’autres termes, permettrait aux cliniques et aux institutions privées de fournir des services d’avortement au lieu de les laisser aux mains du secteur public.

Le statut de la législation en matière d’avortement peut varier d’un pays à l’autre, voire d’un état à l’autre dans certains pays. En privatisant l’avortement, cela signifie que les décisions et les procédures d’avortement seraient transférées au secteur privé dans le but de garantir un meilleur service à toute femme qui souhaite en faire un usage rapide et efficace.

I. LOI SUR LA FRANCISATION DE LA TOPONYMIE DU QUÉBEC

RÉSUMÉ

Le déclin de l’héritage culturel du Québec est un enjeu crucial de notre société. Pour répondre à ce problème, ce mémoire d’orientation de projet de loi suggère la francisation de la toponymie québécoise. En effet, la toponymie du territoire permet non seulement d’identifier les lieux, mais aussi de promouvoir l’histoire de l’endroit.

Les objectifs poursuivis dans ce mémoire favorisent la représentation sociologique des noms francophones et autochtones à cause de leur importance historique sur le territoire québécois, ainsi que protéger l’héritage culturel des Québécois et des Premières Nations de notre province.

Pour accomplir cet objectif, le projet de loi suggère plusieurs propositions. D’abord, cette modification inclut l’ensemble de la toponymie québécoise. Ensuite, les appellations qui sont des noms de famille ou des appellations autochtones ne sont pas touchées par ce mémoire d’orientation. Dans un souci d’application uniforme, les appellations toponymiques futures devront aussi se conformer à ces règles.

Enfin, ce mémoire prône la francisation toponymique tout en se préoccupant du processus de réconciliation entre le Québec et les peuples autochtones. C'est pourquoi ceux-ci pourront modifier le nom de leurs lieux dans la langue de leur communauté.

En conclusion, la présente prévoit de remettre la culture québécoise au cœur des priorités.